

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

L'évaluateur de la MRC d'Antoine-Labelle a déposé à mon bureau, le 31 octobre 2016, le sommaire du rôle d'évaluation des Territoires non organisés.

Cette procédure fait suite au dépôt, le 31 octobre 2016, du rôle triennal 2017-2018-2019 desdits territoires non organisés. Ce rôle est disponible pour consultation au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, du lundi au mercredi de 8 h à 12 et de 13 h à 17 h, le jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à midi. De plus, le rôle triennal peut également être consulté sur le site Internet de la MRC d'Antoine-Labelle au : www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi. Pour être recevable, une demande de révision doit être, avant le 1^{er} mai 2017, acheminée par courrier ou déposée aux bureaux de la MRC d'Antoine-Labelle situés au :

Édifice Émile-Lauzon
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

Édifice Félix-Gabriel-Marchand
259 rue L'Annonciation Sud, bureau 201
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

Sous peine d'être considérée comme n'avoir jamais été reçue, la demande de révision doit être faite au moyen du formulaire prescrit à cette fin dûment complété et être accompagnée de la somme requise déterminée au règlement numéro 431 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière.

Donné à Mont-Laurier ce 2^e jour du mois de novembre 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Me Mylène Mayer
